

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris le 24 décembre 2014 N°302

## Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à projets « Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat »

Paris, le 23 décembre 2014 - Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'Investissement et Pierre-René LEMAS, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, annoncent le lancement d'un appel à projets pour développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Au sein du Programme d'Investissements d'Avenir, l'appel à projets de l'action « Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » du Fonds National pour l'Innovation s'inscrit dans le plan gouvernemental « Une nouvelle donne pour l'innovation », et dans la continuité du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

La culture d'entrepreneuriat est, avec le recours à la recherche et développement, le principal vecteur d'émergence de l'innovation. Celle-ci fait appel à des qualités spécifiques, -autonomie, vision, confiance, prise de risques- dont l'acquisition peut être favorisée par l'environnement et la société dans lesquels évoluent les individus. Il est attendu de l'école qu'elle contribue à développer une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat et par là-même, la capacité à porter des projets collectifs pour les jeunes de tout niveau scolaire et de tout milieu social. Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel, généralisé à la rentrée scolaire de septembre 2015 pour tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, accueillera cette démarche. L'apprentissage par les jeunes du code informatique, également visé par l'appel à projets, permet de recourir à des modes de résolution de

problèmes différents des approches scolaires classiques, de favoriser l'engagement des élèves et d'élargir les perspectives d'employabilité.

L'appel à projets vise à promouvoir et amplifier les initiatives existantes ayant fait la preuve de leur efficacité, et à faire émerger des propositions originales pour développer l'esprit d'entreprendre et d'innover, ou l'acquisition de compétences de programmation informatique par les jeunes. Il concerne les projets visant les jeunes en formation initiale dans un cursus scolaire ou universitaire, ou qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'insertion et d'autonomie professionnelle et créer une activité. Les propositions d'apprentissage du code informatique concernant les enfants scolarisés dans le premier degré pourront adéquatement s'inscrire dans le cadre des activités périscolaires, notamment en lien avec la réforme des rythmes scolaires.

L'objectif recherché est d'augmenter significativement la part de chaque classe d'âge sensibilisée à l'esprit d'entreprendre et d'innover.

L'appel à projets sera clos le 27 février 2015. Il est doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et devrait permettre de soutenir une vingtaine de projets. Les propositions seront portées par des partenariats associant des acteurs publics et privés, de préférence juridiquement formalisés.

Dans le respect des règles européennes en matière d'aides d'Etat, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions pouvant atteindre au maximum 50 % du coût du projet.

Les projets seront instruits par un jury opérant en toute indépendance et la publication des résultats interviendra dans le courant du mois de mai 2015.

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature : http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com

Pour en savoir plus sur les Investissements

d'Avenir : <u>investissement-</u> <u>avenir.gouvernement.fr</u> Twitter : @CGI PIAvenir

## Contacts presse:

Cabinet de Najat VALLAUD-BELKACEM : 01 55 55 30 10

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13 Cabinet d'Axelle LEMAIRE : 01 53 18 44 03

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

Groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

